Acte Certifié exécutoire

Envoi: 10/09/2012

Réception par le Prefet : 10/09/2012

Publication: 14/09/2012

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de * OF SPARTE



Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP-2012-8-6-5

Séance du vendredi 7 septembre 2012

l'Assemblée

PROJET DE CREATION D'UNE UNITE DE PRODUCTION COLLECTIVE DE FROMAGE SUR LE SITE DE LA MAISON DU FROMAGE DE GUNSBACH C244

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'accorder pour la création d'une unité de production collective de fromage sur le site de la maison du fromage de GUNSBACH :

- à la Communauté de Communes de la Vallée de Munster une subvention d'un montant de 240 000 € pour le bâtiment et les études ;
- à la SARL « La fromagerie de la Vallée de Munster » une subvention d'un montant de 27 000 € pour les aménagements intérieurs.

Les crédits correspondants seront prélevés sur le Programme C244 Chapitre 204 Fonction 74 Natures 204142 et 20422.

Charles BUTTNER

LE PRESIDENT

Adopté voix contre abstentions

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 07 SEPTEMBRE $2012\,$

Développement rural (Inv) PROGRAMME 2012

N° Opération	Maître d'ouvrage	Montant	Taux	Montant de la
	Libellé de l'opération	Subventionnable		subvention
DRU04057	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE	1 200 000,00	20%	240 000,00
	MUNSTER			
	Mise en place d'une coopérative fromagère			
	Montant du projet : 1 244 300,00 €			
	Cofinancement:			
	CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 240 000,00 €			
	ETAT (financeur) : 300 000,00 €			
	Grand Pays de Colmar : 20 000,00 €			
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			
DRU04072	SARL LA FROMAGERIE DE LA VALLEE DE MUNSTER	180 000,00	15%	27 000,00
	Unité collective de production de fromage	,		ŕ
	Montant du projet : 409 629,00 €			
	Cofinancement:			
	CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 18 000,00 €			
	UNION EUROPEENNE : 45 000,00 €			
			Total	267 000,00